

Compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2015

Le 6 mars 2015, le conseil municipal s'est réuni à vingt heures trente au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Paul Bujar, Maire.

Présents : Mmes Dongo – Garnier – Abt – Charligny – Legras - Carpanese
MM Bujar – Colin – Mathias – Poirette – Serrier – Waibel - Dham - Guérin - Guillot

Absents : M. Roussel représenté par M. Bujar
M. Guérinot représenté par Mme Dongo
M. Josset représenté par M. Mathias
Mme Jozy représentée par Mme Legras
Mme Grammaire représentée par M. Poirette
Mme Cayn représentée par Mme Abt
M. Lamoril représenté par Mme Carpanese
Mme Alastra

Secrétaire de séance : Jean-Yves Mathias

✓ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2015**

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

✓ **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DE LA COMMUNE ET DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2014 de la Commune, des Services Eau et Assainissement, sans émettre d'observation ou de réserve.

Commune: Section de fonctionnement

DEPENSES	1 764 249.28 €
RECETTES	2 347 822.57 €
EXCEDENT BRUT 2014	583 573.29 €

Commune: Section d'investissement

DEPENSES	939 725.46 €	Reste à réaliser dépenses	142 200.00 €
RECETTES	626 094.51 €	Reste à réaliser recettes	175 000.00 €
DEFICIT 2014	313 630.95 €	Excédent R.A.R.	32 800.00 €

Service Assainissement : Section de fonctionnement

DEPENSES	228 864.73 €
RECETTES	300 119.27 €
EXCEDENT BRUT 2014	71 254.54 €

Service Assainissement : Section d'investissement

DEPENSES	105 734.34 €	Reste à réaliser dépenses	2 000.00 €
RECETTES	108 122.82 €	Reste à réaliser recettes	
EXCEDENT 2014	2 388.48 €	Déficit R.A.R.	2 000.00 €

Service Eau : Section de fonctionnement

DEPENSES	275 855.32 €
RECETTES	433 971.44 €
EXCEDENT BRUT 2014	158 116.12 €

Service Eau : Section d'investissement

DEPENSES	206 738.71 €	Reste à réaliser dépenses	9 000.00 €
RECETTES	144 345.23 €	Reste à réaliser recettes	54 973.00 €
DEFICIT 2014	62 393.48 €	Déficit R.A.R.	45 973.00 €

✓ **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR DE LA COMMUNE – DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du receveur statuant sur les réalisations de l'année 2014 et n'a émis aucune remarque particulière

✓ **INDEMNITE DE FONCTION DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le conseil municipal décide :

- ✓ De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- ✓ De lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an
- ✓ De calculer l'indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précisé et attribuer cette indemnité à Mme Claudie FOURNIER, Receveur Municipal ;

Le conseil municipal vote à 18 voix pour et 4 abstentions (Mmes Legras – Jozy – MM. Waibel - Guillot) l'attribution de l'indemnité du receveur.

✓ **REALISATION D'UN AUDIT FINANCIER DES COMPTES DE LA COMMUNE**

Mme Garnier a présenté le rapport portant sur la réalisation d'un audit financier des comptes de la commune par le cabinet Guy Allart. Le coût de cette étude s'élève à la somme forfaitaire de 2 400 € TTC.

M. Waibel a posé la question sur l'intérêt de faire intervenir un cabinet privé alors que la commune dispose en interne, de compétences éprouvées pour réaliser ce travail.

Mme Garnier a fait valoir que la Municipalité ne maîtrisait pas toutes les techniques budgétaires pour mesurer avec efficacité les conséquences de décisions importantes à prendre au cours des cinq prochaines années de la mandature.

M. Bujar a réaffirmé son intention de consulter une Personne indépendante, compte tenu des enjeux et des responsabilités, pour une aide à la décision.

M. Colin a estimé qu'un avis extérieur serait utile, tout en précisant ne pas vouloir remettre en cause la capacité des agents concernés.

Le rapport a été adopté (18 voix pour – une voix contre : M. Waibel – 3 abstentions : Mme Carrpanese - MM. Guillot - Lamoril)

✓ **ACQUISITION DE DEUX DEBROUSSILLEUSES**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'acquérir deux débroussailleuses auprès de la Sarl Fadin pour un montant de 1 298 € TTC.

✓ **MISE EN CONFORMITE DE LA PROTECTION CONTRE LA FOUDRE DE L'EGLISE ST PIERRE ST PAUL**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité la réalisation de travaux pour la mise en conformité de la protection contre la foudre de l'Eglise St Pierre St Paul. Les travaux sont confiés à la société Protibat pour un montant de 11 334 € TTC.

REPLACEMENT DES CLAPETS ANTI RETOUR DE LA BACHE DE LA STATION DE POMPAGE

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de faire remplacer les clapets anti retour de la bache de la station de pompage pour un meilleur fonctionnement de la station.

✓ **REPLACEMENT D'UNE POMPE**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder au remplacement de la pompe alimentant le centre de détention.

✓ **ACQUISITION DE MATERIELS POUR LES BESOINS DU SERVICE EAU**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité l'acquisition de matériels pour réaliser les travaux prévus en 2015.

- ✓ Ces travaux concernent :
- ✓ La réfection des branchements dans ruelles (Montarpont – ruelle des Prisonniers – Rue St Martine)
- ✓ Renouvellement de compteurs : mise en place de compteurs équipés de cibles des logements Troyes Habitat rue des Godures
- ✓ Changement de vannes
- ✓ Renouvellement du stock du Service des Eaux

✓ **REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

Lors d'une réunion avec l'Agence de l'Eau, il a été conseillé à la commune de faire réaliser un schéma directeur d'assainissement qui permettrait d'analyser le fonctionnement global du réseau et de la station afin de prendre en compte des éléments tels que :

- ✓ Diagnostic des réseaux et de la station
- ✓ Vérification des raccordements assainissement (tests fumée et couleur)
- ✓ Mise à jour et numérisation des plans d'assainissement et d'eaux pluviales
- ✓ Les conventions de rejets des artisans
- ✓ Le règlement d'assainissement
- ✓ Les dysfonctionnements du réseau pluvial

L'étude générale pour réaliser le schéma directeur d'assainissement peut être subventionnée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- ✓ d'engager les démarches pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement
- ✓ de missionner un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges et l'analyse des offres dans le cadre d'un appel d'offres
- ✓ solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau

✓ **RENOUVELLEMENT DU MOTOREDUCTEUR DU COMPACTEUR A DECHETS DE LA STATION D'EPURATION**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de remplacer le motoréducteur du compacteur à déchets de la station d'épuration qui ne fonctionne plus depuis une semaine. Cet équipement est nécessaire pour permettre l'élimination des déchets.

✓ **REGULARISATION DE LA VENTE DE DEUX PARCELLES SUR LA ZONE ARTISANALE**

Le Conseil municipal a réaffirmé sa décision de vendre deux parcelles sur la zone artisanale à M. et Mme KOWAL en suivant les prescriptions émises par les Services du Domaine.

✓ **REGULARISATION DE L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE « LES PRES DU CHATEAU »**

Le Conseil municipal prend note de la régularisation de la superficie de la parcelle AI 60 que la commune souhaite acquérir auprès de M. Chavenon.

✓ **CREATION DE POSTES SUITE A DES AVANCEMENTS DE GRADE**

Suite aux avancements de grades dont ont bénéficié deux agents de la collectivité, le Conseil Municipal a décidé la création d'un poste d'A.T.S.E.M principal de 1^{ère} classe (à l'unanimité) et d'un poste d'agent de maîtrise principal (22 voix pour – une abstention : M. Guérin)

LA SEANCE A ETE LEVEE A 21 H 45

Villenauxe-la-Grande, le 10 mars 2015

Le Secrétaire de séance

Le Maire

J.Y. MATHIAS

P. BUJAR